

#4- 28 NOVEMBRE 2022

LES ENFANTS DANS LES CONTENUS D'INFLUENCEURS : LE PASSAGE PAR UNE AGENCE DE MANNEQUIN EST-IL OBLIGATOIRE ?

Les lois du 22 mars 2011 et du 19 octobre 2022 ont modifié les articles L.7124-4 à L.7124-5 du Code du travail et instauré des « *Dérogations pour l'emploi d'enfants par des personnes agréées* (alias les agences de mannequins) ».

Il n'est donc pas indispensable de passer par une agence de mannequin pour engager un enfant afin de faire la promotion d'un produit ou service. Seul le « placement » des enfants mannequins, autrement dit d'intermédiation entre l'enfant et son employeur, relève exclusivement des agences agréées. Dans le cas de mannequins « professionnels » leur contrat avec leur agence de mannequin peut aussi parfois renfermer une exclusivité de représentation à respecter.

En dehors de ces cas, une société d'un créateur de contenus peut, sans passer par une agence de mannequin, engager directement un enfant pour le faire intervenir dans ses contenus promotionnels. Il lui faudra alors, en amont, obtenir une autorisation individuelle administrative.

Comment obtenir cette autorisation préalable ?

La demande d'autorisation doit être faite auprès du préfet du département où se trouve le siège de la société en fournissant, en autres, les éléments suivants :

- l'autorisation écrite des parents de l'enfant ou son propre avis favorable écrit s'il a plus de 13 ans ;
- la liste des emplois précédemment ou actuellement occupés par l'enfant ;
- le montant de la rémunération de l'enfant ;
- les conditions d'emploi de l'enfant comprenant ses déplacement, horaires, etc ;
- les dispositions prises pour assurer sa fréquentation scolaire.

Cette autorisation est délivrée dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande d'autorisation est considérée comme rejetée. Elle doit être renouvelée pour chaque prestation/emploi de l'enfant.

En tout état de cause l'emploi d'un enfant mannequin suppose la rédaction minutieuse d'un contrat de travail conforme notamment aux restrictions de temps de travail, obligations de consignation auprès de la Caisse des dépôts et d'autres subtilités posées par les textes à vocation de protéger l'enfant.

N'hésitez pas à nous consulter.

SIDE Avocats,

#Influenceurs #Réseaux sociaux #Travail des enfants #Youtube#SideAvocats#Simplicité